

AAPPMA « LA BOURGAGNOTTE »
Siège social : Mairie de Bourg-Lastic
Président : Raymond GATHIER

Le Saleix

63760 BOURG-LASTIC

☎ : 04/73/21/89/33



à

LISTE DES LONGEURS DE RIVIERES 1ère CATEGORIE SUR LE
SECTEUR DE L'AAPPMA

DESIGNATION	Nb de berges	Longueur	Largeur
Rivière « Le Chavanon »	1	8.8	6.00 à 8.00m
Ruisseau de « Malpeire »	2	4	1.00 à 3.00 m
Ruisseau de « Cornes »	2	10.5	1.00 à 4.00 m
Ruisseau de « Bourdellas »	2	2.1	1.00 m
Ruisseau de « Chez L'Ample »	2	5	1.00 à 2.00 m
Ruisseau de « Prestieux »	2	8	1.00 à 4.00 m
Ruisseau de « Bosjean »	2	1	1.00 m
Ruisseau de « Prechonnet »	2	2.8	1.00 m
Ruisseau de « L'Eau du Bourg »	2	8.9	1.00 à 4.00 m
Ruisseau de « La Clidane »	2	13.5	1.00 à 5.00 m
Ruisseau de « La Clidane »	1	8.5	400 à 5.00 m
Ruisseau « des trois Peux »	2	2.5	1.00 m
Ruisseau de « Saint-Julien »	2	2.9	1.00 m
Ruisseau de « Bajouve »	2	1	1.00 m
Ruisseau de « Feix »	2	1	1.00 m
Ruisseau du « Fraisse »	2	1	1.00 m
Ruisseau de « La Cluze »	2	1.5	1.00 m
Ruisseau de « La Loubière »	2	3	2.00 à 4.00 m
Rivière « La Dordogne »	1	2	6.00 à 8.00 m
Ruisseau de « La Miouze »	1	5	400 à 5.00 m
Ruisseau de « Barreix »	2	2.1	1.00 m
Ruisseau des « Collières »	2	1.8	1.00 m
TOTAL LONGEUR		96.1	